



Commune de VESSEAUX

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Exercice 2016

Service des Eaux - Mairie 07200 VESSEAUX
Tel : 04 75 93 40 15 - Fax : 04 75 93 80 09 - Mail : mairie.vesseaux@orange.fr

Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Volumes facturés.....	4
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	4
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	5
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	6
2.1. Modalités de tarification.....	6
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3. Recettes.....	7
3. Indicateurs de performance.....	7
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	7
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	8
3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	10
4. Financement des investissements.....	11
4.1. Montants financiers.....	11
4.2. Etat de la dette du service et Amortissements.....	11
4.3. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	11
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	12
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	12
5.2. Opérations de coopération décentralisée.....	12
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13
7. ANNEXE : schéma de principe du fonctionnement de la station d'épuration	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : Commune de Vesseaux

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi : La majorité des habitations situées le long de la route départementale dans le centre de Vesseaux : les secteurs de Champellier, Champlong, La Route, La Prade, Les Fargiers, Le Peyrou, les Grands Vignes, les Béraudoux, les Chaberts et quelques habitations du Fort.

• Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : 15/10/2012 Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 22/05/2006..... Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 735 habitants au 31/12/2016 (253 abonnés x 2,6hab/logement + 80 lits EHPAD)

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Total	211	253	+19 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 279.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,81 abonnés/km) au 31/12/2016. (39,66 abonnés/km au 31/12/2015).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés domestiques et assimilés	18611	21 851	+17%

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Aucun arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques n'a été signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2016. (0 au 31/12/2015).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,69 km de réseau unitaire hors branchements,
- 5,51 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 6,20 km (5,32 km au 31/12/2015).

- 2 ouvrages de maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Le fort, intersection VC13-RD104	0
Déversoir d'orage	STEP	15 m ³

Les travaux d'assainissement du centre village, quartier le Fort réalisés en 2016 ont permis la suppression de 3 déversoirs d'orage.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



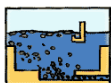
Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

Code Sandre de la station : 060907339001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques										
Commune et Lieu-dit d'implantation	Les Béraudoux 07200 Vesseaux										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000 EH soit 60 kg DBO ₅										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150 m ³ /j										
Soumise à	Déclaration en date du 13/06/2002										
Milieu récepteur du rejet	ruisseau Le Liopoux										
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/06/12	100%	8	98%	58	94%	9	98%	20,7	76%	5,9	48%
25/03/13	100%	4	90%	27,5	88%	6	94%	3	88%	2,5	4%
22/04/14	100%	13	95%	83,8	86%	20	93%	32,8	45 %	0,86	11%
08/04/15	100%	5	100%	53,7	99%	10	100%	4,8		0,7	

¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Total des boues évacuées	31	8,9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et inclue une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement...).

Les tarifs applicables aux 31/12/2015 et 31/12/2016 sont les suivants :

Tarifs		Au 31/12/2015	Au 31/12/2016
Participation pour Assainissement Collectif (PFAC)		350,00 € (neuf et existant)	350,00 € (neuf et existant)
Participation aux frais de branchement		Calcul au frais réel selon Bordereau des prix des travaux	
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) : Abonnement		91,00 €	91,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,80 €/m ³	0,80 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	10,00%	10,00%
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,155 €/m ³	0,16 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 02/06/2004 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 27/09/2006 adoptant l'assujettissement à la TVA
- Délibération du 13/12/2006 adoptant le bordereau des prix des travaux
- Délibération du 11/12/2013 fixant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC).

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 31/12/2015 et au 31/12/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Exercice	2015	2016
Tarifs	Au 31/12/2015 en €	Au 31/12/2016 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	91,00 €	91,00 €
Part proportionnelle	0,80*120=96,00€	0,80*120=96,00€
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	187,00 €	187,00 €
Taxes et redevances		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	(120*0,155)= 18,60 €	(120*0,16)= 19.20 €
TVA si service assujetti	20,56	20,62
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	39,16	39,82
Total	226,16 €	226,82 €
Prix TTC au m³	1,88 €/m³/an	1,89 €/m³/an

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes



Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 36 403,78 € (32 609 au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 90,68% des 279 abonnés potentiels (75.63% pour 2015).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- * Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		0%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	70%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	Conforme	8,9
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8,9

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100 % en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (Travaux EU Fort)	71 245,00€	158 121,00€
Montants des subventions en €	25 213,00€	95 300,00€
Montants des contributions du budget générales en €	0,00 €	0,00 €

4.2. *Etat de la dette du service et Amortissements*



Voir rapport eau potable 2016.

4.3. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Opération	Montant estimatif opération €HT	année de réalisation
Extension du réseau de collecte des eaux usées vers l'habitat existant – Quartiers Les Mappias-les Audiberts	240 000,00 €	2018
Réduction des eaux parasites	50 000,00 €	2017

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a accordé 9 demandes d'abandon de créance en eau et assainissement. 32,29 € ont été abandonnés, soit 0,0003 €/m³. (0.0086 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée



Aucune opération de coopération décentralisée n'est mise en place.

L'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	742	735
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	31	8,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,88	1,89
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75,63%	90,68 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0086	0,0003

7. ANNEXE

Schéma de principe : fonctionnement station d'épuration.

